

États financiers de

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels (CAVAC)
Côte-Nord**

31 mars 2013 et 31 mars 2012

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

31 mars 2013

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États des résultats	3
États de l'évolution des actifs nets	4
Bilans	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires des états financiers	7 - 10
Renseignements complémentaires	11

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord, qui comprennent les bilans au 31 mars
2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux
de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012 ainsi qu'un résumé des
principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers
conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du
contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers
exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits.
Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes
requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons
l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies
significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant
les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du
jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent
des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces
risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la
présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux
circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et
du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation
de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, ainsi que de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte s.e.m.v. l.

Le 21 mai 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105898

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

États des résultats

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
Produits (annexe A)	688 030	694 461
Charges		
Salaires et charges sociales	595 238	544 108
Assurances	3 900	3 824
Contrat d'entretien des équipements	3 443	3 129
Cotisations et documentations	874	567
Électricité et chauffage	2 658	2 026
Entretien et réparations	5 758	5 548
Fournitures de bureau et papeterie	4 429	5 126
Frais d'assemblée et divers	3 352	3 332
Frais d'impression	1 781	605
Frais de déplacement	47 984	35 493
Frais de formation	7 121	16 434
Honoraires professionnels	3 411	2 819
Loyer	18 236	17 856
Publicité et promotion	11 739	10 820
Taxes municipales	1 120	924
Télécommunications	9 416	9 357
Intérêts et frais bancaires	1 666	1 525
Amortissement des immobilisations corporelles	5 082	5 872
	727 208	669 366
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(39 178)	25 095

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

États de l'évolution des actifs nets

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Investis en immobilisations \$	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$
Solde au 1 avril 2012	23 991	-	88 504	112 495
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 672)	-	30 967	25 095
Affectation d'origine interne (note 12)	-	10 000	(10 000)	-
Investissements en immobilisations corporelles	2 592	-	(2 592)	-
Solde au 31 mars 2012	20 711	10 000	106 879	137 590
Insuffisance des produits sur les charges	(5 082)	-	(34 096)	(39 178)
Affectation d'origine interne (note 12)	-	10 000	(10 000)	-
Investissements en immobilisations corporelles	1 773	-	(1 773)	-
Solde au 31 mars 2013	17 402	20 000	61 010	98 412

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Bilans

au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse	102 717	64 557	90 624
Placements temporaires (Fonds mutuels)	7 254	81 359	30 352
Débiteurs (note 4)	36 191	27 509	22 396
Sommes à recevoir de l'État	6 186	5 521	5 836
Charges payées d'avance	902	902	902
	153 250	179 848	150 110
Immobilisations corporelles (note 5)	17 402	20 711	23 991
	170 652	200 559	174 101
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer (note 6)	72 240	62 969	61 606
Éventualités et engagements (notes 7 et 8)			
Actifs nets			
Investis en immobilisations	17 402	20 711	23 991
Affectés	20 000	10 000	-
Non affectés	61 010	106 879	88 504
	98 412	137 590	112 495
	170 652	200 559	174 101

Au nom du conseil

_____ administrateur

_____ administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

États des flux de trésorerie

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013 \$	2012 \$
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(39 178)	25 095
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 082	5 872
	(34 096)	30 967
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	(76)	(3 435)
	(34 172)	27 532
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 773)	(2 592)
Activités de financement		
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(35 945)	24 940
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	145 916	120 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	109 971	145 916

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

Encaisse	102 717	64 557
Placements temporaires (Fonds mutuels)	7 254	81 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 971	145 916

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

1. Description de l'entreprise

L'Organisme, constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité est d'offrir des services aux personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi que leurs proches, dans les districts judiciaires de Baie-Comeau et de Mingan.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Organisme a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'état des résultats de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1 avril 2011.

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, sur la durée et aux taux suivants :

Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

4. Débiteurs

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Débiteurs	31 191	22 509	17 396
Remboursements de dépenses à recevoir	5 000	5 000	5 000
	<u>36 191</u>	<u>27 509</u>	<u>22 396</u>

5. Immobilisations corporelles

	31 mars 2013		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	52 003	52 003	-
Mobilier de bureau	38 305	29 252	9 053
Matériel informatique	47 850	39 501	8 349
	<u>138 158</u>	<u>120 756</u>	<u>17 402</u>
	31 mars 2012		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	52 003	52 003	-
Mobilier de bureau	38 305	26 989	11 316
Matériel informatique	46 077	36 682	9 395
	<u>136 385</u>	<u>115 674</u>	<u>20 711</u>
	1 avril 2011		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	52 003	52 003	-
Mobilier de bureau	37 596	24 337	13 259
Matériel informatique	44 194	33 462	10 732
	<u>133 793</u>	<u>109 802</u>	<u>23 991</u>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Comptes fournisseurs	14 538	10 530	15 722
Salaires et charges sociales	9 417	9 864	7 084
Vacances à payer	45 239	40 475	36 700
Frais courus	3 046	2 100	2 100
	72 240	62 969	61 606

7. Éventualités

Entente de financement

Selon l'entente du financement de base pour l'exercice financier 2012-2013, signée avec le Ministre de la Justice du Québec, lorsque les revenus provenant de cette entente excèdent les coûts réels encourus, le Ministre voit à ce que l'Organisme en dispose selon les modalités suivantes :

l'Organisme rembourse le surplus; ou
le surplus est ajouté à la subvention de l'exercice financier suivant; ou
le surplus est soustrait de la subvention de l'exercice financier suivant.

Il est présentement impossible d'évaluer la décision du Ministre et les conséquences, le cas échéant, pour l'Organisme. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

Hypothèque mobilière

L'Organisme a consenti une hypothèque mobilière sur ses fonds mutuels, d'un montant maximum autorisé de 4 000 \$, portant intérêts au taux annuel de 25 % si demandé, et ce, pour garantir six cartes de crédit émises au nom de l'Organisme par une institution financière.

8. Engagements

Location d'équipement

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en janvier 2016 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 2 806 \$.

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en septembre 2016 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 4 228 \$.

9. Dépendance économique

Les produits de l'Organisme proviennent à 98 % (97 % en 2012) de subventions gouvernementales.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

10. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

Au 31 mars 2013, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créanciers et charges à payer.

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	(8 682)	(5 113)
Sommes à recevoir de l'État	(665)	315
Créanciers et charges à payer	9 271	1 363
	(76)	(3 435)

12. Actifs nets affectés

Le BAVAC permet de transférer dans un fonds affecté une partie des sommes d'argent provenant des contributions pénales. En fonction des critères établis, le CAVAC Côte-Nord a affecté un montant de 10 000 \$ pour l'exercice 2012-2013. Ce fonds affecté servira à un projet spécifique dédié aux victimes d'actes criminels dans une année ultérieure.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Renseignements complémentaires

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Produits - Annexe A

	2013 \$	2012 \$
Subvention - Ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	665 500	660 900
Subvention - Ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) - Semaine nationale (SNSVAC)	1 298	5 000
Contributions pénales	12 300	10 283
BAVAC - remboursements - frais de déplacement	5 602	9 189
Subvention - Centre local d'emploi - Fonds de développement du marché du travail	2 233	7 759
Revenus d'intérêts	898	1 010
Contribution locale	5	150
Supervision stagiaires	194	170
	688 030	694 461